CASE No: CTR-98-42-T
EXHIBIT No. D. 24DB (Kanyabashi)
DATE ADMITTED: OS. OF. 2004
TENDERED BY DE FEN CE
NAME OF WITNESS: A LISON DES FORGES Gikongoro, le 16 avril 1994

WANTAT 21.11. 2008

Communiqué sanctionnant la réunion des autorités de Butare et Gikongoro sur les questions de sécurité

Une réunion consacrée aux questions de sécurité s'est tenue le 16 avril 1994. Présidée par Laurent Bucyibaruta, préfet de Gikongoro et Jean-Baptise Habyalimana, préfet de Gikongoro (sic), elle a connu la participation du commandant militaire du secteur Butare-Gikongoro et du commandant de groupement de gendarmerie de Gikongoro.

Un seul point figurait à l'ordre du jour : l'examen de la situation en matière de sécurité dans les communes situées aux confins des deux préfectures ainsi qu'une analyse conjointe des mesures à prendre en matière de sécurité.

Les participants à la réunion ont noté que la situation en matière de sécurité avait été fortement ébranlée par les violences ethniques survenues dans les communes de Nshili, Mubuga, Rwamiko, Nyamagabe, Kinyamakara et Rukundo dans la préfecture de Gikongoro. Les violences s'étaient étendues aux communes Nyakizu, Runyinya, Maraba et Nyasindu dans la préfecture de Butare parce qu'un grand nombre de personnes y avaient cherché refuge.

Les autorités se sont en outre préoccupées du fait que ces violences avaient frappé une région déjà en proie depuis un certain temps à une grande famine. En conséquence, les troubles ont donné lieu à des actes déplorables, tels des meurtres, des destructions de maisons, des pillages et des vols à main armée.

Par conséquent, les participants à la réunion ont exhorté les autorités gouvernementales et préfectorales à tous les niveaux à ne ménager aucun effort pour favoriser un retour sans délai à la paix.

Compte tenu de ce qui précède, les participants ont arrêté les mesures suivantes :

- Les autorités des préfectures, des communes et des secteurs devraient tenir des réunions avec leurs administrés dans le but de promouvoir un retour rapide à la paix dans les communes touchées par les troubles.
- Les personnes non munies de laissez-passer les habilitant à assumer certaines fonctions officielles ne devraient pas être autorisées à quitter leur secteur d'origine et ne devraient pas se réunir en groupe. Les personnes déplacées devraient être encouragées à rester dans leurs camps.
- Les autorités des communes et des secteurs devraient donner des instructions à leurs administrés au sujet de l'établissement des barrages routiers et de

l'organisation des patrouilles dans le but de contrer toutes les attaques pouvant être l'œuvre de fauteurs de troubles et de criminels.

- Les populations devraient être mises en garde contre les rumeurs et être encouragées à suivre avec discernement toutes les émissions diffusées par les radios. Les autorités devraient poursuivre les personnes qui alimentent et répandent les rumeurs.
- Les populations devraient être invitées à dénoncer aux autorités toute personne soupçonnée de détenir des armes de guerre sans autorisation. Faute de quoi, elles s'exposent aux rigueurs de la loi.
- Les responsables de la sécurité, en particulier l'armée, le Parquet et les autorités communales devraient user de tous les moyens légaux pour empêcher les actes de violence et en punir les auteurs.

Les participants à la réunion ont demandé au Gouvernement de rétablir les communications téléphoniques.

• Les participants ont enfin demandé aux autorités rwandaises et aux organisations humanitaires d'apporter d'urgence une assistance aux personnes touchées par la famine et aux réfugiés burundais qui n'en recevaient plus et d'aider les personnes récemment déplacées.

Fait à Gikongoro, le 16 avril 1994

Laurent Bucyibaruta Préfet de Gikongoro Jean-Baptiste Habyalimana Préfet de Butare